

PLAN DETAILLE DU MEMOIRE DE DU CODE CIVIL MAURICIEN

Le plan détaillé est l'ossature que suivra le mémoire. Il se sub-divise de la manière suivante :

Partie 1 : ...
Titre 1 : ...
Chapitre 1 : ...
Section 1 : ...
§1 : ...
I. - ...
A. - ...
1...
2....
B. - ...
II. - ...
§2 : ...
Section 2 : ...
Chapitre 2: ...
Titre 2 : ...
Partie 2...

TIMELINE FOR THE MEMOIRE:

- 1) Fin avril 2017: choix de sujet et de directeur de mémoire
- 2) 15 juin 2017 : soumission du plan détaillé au directeur de mémoire
- 3) Fin juin 2017 : retour du directeur de mémoire sur le plan détaillé
- 4) Juillet 2017- début de rédaction du mémoire